

a4ESSOR SAS

Société par action simplifiée au capital de 123.100 Euros
Siège social : 8 avenue des Louvresses - 92230 Gennevilliers - France
RCS Nanterre 509 195 970

Procès-verbal de décisions des associés résultant de la consultation écrite des Associés du 16 décembre 2024

Monsieur Lino Laganà, en sa qualité de représentant permanent de la société LEONARDO S.p.A, Président de la société a4ESSOR SAS, société par actions simplifiée au capital de 123 100 Euros dont le siège social est situé 8 avenue des Louvresses, 92230 Gennevilliers (ci-après la « **Société** »), a procédé conformément à l'article 23 des Statuts de la Société à la consultation par correspondance des Associés sur les questions suivantes :

1. Renouvellement du mandat de Président de la société LEONARDO S.p.A et de son représentant Monsieur Lino Laganà ;
2. Renouvellement du mandat de Directeur de Programme de la société BITTIUM WIRELESS Ltd et de son représentant Monsieur Pekka Heikkinen ;
3. Renouvellement du mandat de Directeur Technique de la société THALES SIX GTS France SAS et approbation de son représentant Monsieur Bruno-Lucien Gérard ;
4. Renouvellement du mandat de Directeur des Opérations de ROHDE & SCHWARZ GmbH & Co. KG et de son représentant Monsieur Andreas Boyd Buchin ;
5. Nomination de Monsieur Nadim Traboulsi en qualité d'Administrateur titulaire, en remplacement de Monsieur Patrick Castaings ;
6. Nomination de Monsieur Francesco Chianese en qualité d'Administrateur titulaire, en remplacement de Monsieur Ettore Crovari et,
7. pouvoirs pour les formalités.

Monsieur Lino Laganà déclare :

- avoir adressé à tous les Associés :
 - le texte des résolutions proposées et ;
 - un bulletin de vote reproduisant lesdites résolutions.
- avoir invité les Associés à lui retourner leur bulletin de vote dans les huit (8) jours suivant la réception de la lettre de consultation,
- avoir reçu les bulletins de vote de :
 - BITTIUM WIRELESS Ltd ;
 - INDRA SISTEMAS S.A. ;
 - LEONARDO S.p.A ;
 - RADMOR S.A. ;
 - ROHDE & SCHWARZ GmbH & Co. KG ; et
 - THALES SIX GTS France SAS.

que du dépouillement des bulletins de vote reçus au siège social de la Société dans les délais impartis il résulte que les votes suivants ont été émis sur les résolutions proposées.

PREMIERE RESOLUTION

Les Associés, constatant que le mandat de Président de la société LEONARDO S.p.A représenté par Monsieur Lino Laganà expire au 31 décembre 2024, décident de renouveler ledit mandat à compter du 1^{er} janvier 2025 pour une durée de deux ans et demi, soit jusqu'au 30 juin 2027.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Les Associés, constatant que le mandat de Directeur de Programme de la société BITTIUM WIRELESS Ltd représenté par Monsieur Pekka Heikkinen expire au 31 décembre 2024, décident de renouveler ledit mandat à compter du 1^{er} janvier 2025 pour une durée de deux ans et demi, soit jusqu'au 30 juin 2027.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Les Associés, constatant que le mandat de Directeur Technique de la société THALES SIX GTS France SAS expire au 31 décembre 2024, décident de renouveler ledit mandat et approuvent Monsieur Bruno-Lucien Gérard en qualité de représentant personne physique de la société THALES SIX GTS France SAS, en remplacement de Monsieur Jean-Jacques Monot à compter du 1^{er} janvier 2025 pour une durée de deux ans et demi, soit jusqu'au 30 juin 2027.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Les Associés, constatant que le mandat de Directeur des Opérations de la société ROHDE & SCHWARZ GmbH & Co. KG représenté par Monsieur Andreas Boyd Buchin expire au 31 décembre 2024, décident de renouveler ledit mandat à compter du 1^{er} janvier 2025 pour une durée de deux ans et demi, soit jusqu'au 30 juin 2027.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

Sur proposition de l'Associé THALES SIX GTS France SAS, les Associés décident d'approuver la nomination de Monsieur Nadim Traboulsi, en qualité d'Administrateur titulaire de la Société à compter du 16 décembre, en remplacement de Monsieur Patrick Castaings démissionnaire, pour une durée illimitée conformément à l'article 10.1 des Statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

Sur proposition de l'Associé LEONARDO S.p.A., les Associés décident d'approuver la nomination de Monsieur Francesco Chianese, en qualité d'Administrateur titulaire de la Société à compter du 16 décembre, en remplacement de Monsieur Ettore Crovari démissionnaire, pour une durée illimitée conformément à l'article 10.1 des Statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

Les Associés de la Société donnent tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du procès-verbal constatant ses délibérations pour effectuer toutes formalités de publicité et de dépôt prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Le Président déclare que les bulletins de vote signés par chaque Associé demeureront annexés au présent procès-verbal.

De tout ce que dessus, il a été dressé par le Président, le présent procès-verbal qu'il a signé :

LE PRESIDENT

Leonardo S.p.A représentée par M. Lino Laganà

